

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ - (N° 1336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS16

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 3

A la première phrase de l'alinéa 51, substituer aux mots :

« doit être »,

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.